

<http://dumezil-lyc.spip.ac-rouen.fr/?Licence-Pro-E-Tourisme>



Licence Pro. E-Tourisme

- Formations - Enseignement post-bac -



Date de mise en ligne : vendredi 6 mars 2020

Copyright © Lycée Georges Dumézil - Tous droits réservés

Ouverte en septembre 2019 en collaboration avec IUT d'Evreux.



Objectifs de la formation

► **La formation propose une professionnalisation à partir de développement de projets individuels ou collectifs. Un mémoire de fin d'étude est rédigé par les étudiants. La problématique du mémoire est identifiée en collaboration avec les entreprises d'accueil et l'université et répond aux besoins opérationnels de l'entreprise. Cela permet aux étudiants de prendre la mesure de l'importance de leur future fonction.**

► **Compétences acquises :**

- - Culture économique permettant d'appréhender les évolutions des territoires
 - Mise en oeuvre des outils de communication adaptés au tourisme
 - Communication en langues étrangères dans un contexte professionnel
 - Utilisation des outils du marketing
 - Choix des canaux les plus adaptés au produit et au service et développement du multicanal
 - Intégration des développements de la communication en ligne
 - Mise en oeuvre des plans de communication en relation avec la cible visée
 - Compétences rédactionnelles et éditoriales (communication professionnelle, conception, élaboration et évaluation de supports imprimés ou électroniques, aspects juridiques)
 - Compétences organisationnelles et managériales (conduite de projet, animation d'équipe, suivi budgétaire...)
 - Compréhension de la diversité des clientèles (tourisme d'affaire...) et de l'interculturalité
 - Ouverture à l'international
 - Mise en place d'actions de prospection, de contact de prospects/clients, de conquête / reconquête / développement de la clientèle, de fidélisation

► **Condition d'admission :**

- - Tout étudiant titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 sans distinction de spécialité : L2, DUT, BTS, étudiants étrangers disposant d'un diplôme de niveau BAC+2 (après examen par la commission d'équivalence de l'université),
 - Les publics issus du monde professionnel non titulaires d'un Bac +2 dont la candidature est validée par la commission de VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels).
 - Elle est ouverte aussi à la formation continue et à l'alternance et aux personnes inscrites à Pôle-Emploi de niveau Bac+2, souhaitant reprendre des études.

► **Insertion professionnelle :**

- - 95% des étudiants diplômés sont, selon plusieurs enquêtes de l'OFIPE, en poste en entreprise six mois après leur sortie.